



Condamnation aux dépens 1ère instance tgi

Par enlog

Condamné aux entiers dépens et à art.699 NCPC, sachant que j'ai 7 adversaires (3 assureurs et 4 particuliers) peut on évaluer le montant des sommes à payer ?

Si je fais Appel, cette condamnation aux dépens est-elle suspendue ?

J'ai reçu 1 signification du jugement par 1 avocat - Vais je en recevoir 6 autres, provenant des autres parties, ou non ?

Si je rédige un texte dactylographié, non signé, ne comportant aucun nom, adressé à un tiers - ce document pourrai-t-il être utilisé par un avocat ??

Merci d'avance.